



Henri Hutin

Inspecteur
général honoraire

GRANDS TÉMOINS



Biographie

Instituteur de 1948 à 1957, Henri Hutin intègre les services de l'administration chargée de la jeunesse et des sports et assume dans un premier temps des responsabilités liées aux activités sportives périscolaires. Maître d'arrondissement itinérant (1957), puis assistant départemental (1959) de la Jeunesse ouvrière agricole, il est nommé en 1962 inspecteur départemental « Jeunesse et Sports ». Après avoir assumé la direction du centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS) de Châtenay-Malabry (1970-1982), puis de l'Institut national de l'éducation populaire (INEP, 1982-1987), il termine sa carrière comme inspecteur général (1987-1994). Il continue à militer au sein de la Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne, dont il est membre du bureau de 1994 à 2001, et représente cette organisation au sein du Comité national olympique et sportif français.

Le brevet sportif a été présent pendant 25 années de ma vie, de ma vie de jeune sportif d'abord, puis de ma vie professionnelle au sein des services de la Jeunesse et des Sports.

Je pense donc pouvoir en parler non pas en historien mais en témoin et mon propos ne sera ni un rapport officiel, ni un rapport statistique, mais uniquement une suite de souvenirs personnels, voire d'anecdotes.

Première période, de 1942 à 1951, le brevet sportif dans la vie d'un jeune sportif

Je voudrais d'abord signaler la force qu'avait alors le mot « brevet » à une époque où, en dehors du certificat d'études primaires, on se présentait très peu aux examens !

Au printemps de 1942, élève de 6^e au collège de la petite ville voisine de mon village natal, on nous signale que le club local d'athlétisme organise une session du brevet sportif (alors « national » mais plus populaire que jamais) le dimanche suivant. Le dimanche matin, je me

rends donc au stade municipal à pied, à 5 km de chez moi, avec deux copains de mon âge que j'ai réussi à décider. Les candidats étaient nombreux : je me souviens que dans ma seule catégorie d'âge nous partions cinq par cinq au 60 mètres et qu'il y avait plusieurs séries. Les épreuves étaient contrôlées par les membres du club pour qui le brevet sportif était le meilleur moyen de sélection et de recrutement (ce sera mon cas !).

Quelques années plus tard, après la guerre, j'ai eu, au lycée, la possibilité de gravir chaque année un échelon du brevet sportif redevenu « populaire », sans pouvoir tenter ma chance au BSP supérieur (BSPS) qui comportait une épreuve de natation... alors qu'il n'y avait pas encore une seule piscine à 50 km à la ronde !

Ce n'est donc qu'en 1950, pendant mon service militaire en Allemagne, que j'ai pu obtenir ce fameux BSPS car l'enjeu était de taille : quatre jours de permission supplémentaires !

Seconde période, de 1957 à 1969, du côté des organisateurs...

De 1957 à 1962, de la direction des sports de Gaston Roux, au sein de l'Éducation nationale jusqu'au secrétariat d'État de Maurice Herzog (en passant par le Haut-Commissariat) et au ministère de M. Comiti, j'ai été d'abord maître d'arrondissement itinérant, puis assistant départemental de la Jeunesse ouvrière et rurale (JOR) dans l'Aisne. Je suis donc passé du côté des organisateurs.

Comme maître d'arrondissement, au début, mes fonctions sont celles de délégué officiel de la Jeunesse et des Sports dans toutes les sessions organisées dans mon secteur géographique (sauf dans les établissements scolaires publics où le prof de gym coordonnateur remplit cette fonction).

Les principaux organisateurs sont les écoles libres, les gendarmeries (dans le cadre de la préparation militaire), parfois les pompiers, mais déjà plus rarement les clubs sportifs.

Mon rôle est, sur le lieu des épreuves, d'apporter le petit matériel nécessaire (poids de 3, 4, 5 kilos, chronomètre, double décamètre, corde lisse...), de composer le jury, de veiller à la régularité des épreuves... et de remettre les diplômes !

Je dois également contrôler les premières sessions groupées avec les deux examens où le sport est devenu obligatoire : le certificat d'études primaires et le certificat d'aptitude professionnelle.

Devenu assistant départemental de la JOR à partir de 1959, je suis, au sein du service départemental de la Jeunesse et des Sports, chargé de coordonner le BSP : désignation des délégués officiels, envoi des imprimés et diplômes nécessaires, recueil des résultats et établissement des statistiques départementales annuelles. Cette dernière activité est très importante car elle détermine le classement national des départements... dont peut dépendre l'avancement du



chef de service départemental... et c'est la raison pour laquelle je recommande aux historiens de n'utiliser ces statistiques qu'avec une certaine méfiance !

De 1962 à 1969, devenu inspecteur départemental dans le Nord, je serai, pendant plusieurs années, chargé du secteur « sport » qui comporte notamment l'organisation de l'ancienne JOR devenue secteur sportif extrascolaire.

Il est difficile d'imaginer l'énormité du travail que représente alors le BSP dans un très gros département. Les 25 ou 30 maîtres et maîtresses d'arrondissement du secteur extrascolaire y consacrent une grosse partie de leur emploi du temps de Pâques jusqu'à la fin juin, et, au bureau, le travail matériel et administratif prend les allures d'une corvée où une seule employée ne suffit souvent pas ! Il faut en effet préparer les diplômes couverts des tampons officiels et envoyés aux délégués par paquets de 500, enregistrer les résultats, classer et archiver les listes des admis afin de répondre aux demandes de duplicata du diplôme présentées quelques années plus tard...

Il faut dire que dans un département aussi peuplé, les sessions se comptent encore par centaines et les candidats par dizaines de milliers... Non pas parce que le brevet sportif est devenu plus populaire, mais parce que ses épreuves sont désormais jumelées avec les épreuves d'EPS, d'examens de plus en plus fréquentés et donc pratiquement obligatoires pour tous les jeunes !

Par contre, les sessions organisées hors du secteur scolaire (clubs, gendarmeries) sont en voie de disparition, et, dans les lycées, l'intérêt se porte dorénavant davantage sur les épreuves d'éducation physique du Bac, devenues obligatoires et donc plus importantes que le BSP.

En conclusion, ce qui était au départ un événement pour la jeunesse d'un canton rural est devenu progressivement un non événement, une simple formalité attachée à un examen scolaire où le diplôme le plus recherché n'est pas le BSP.

Ce qui était, pour les services départementaux de la Jeunesse et des Sports, un moyen de propagande extérieure et une occasion de faire-valoir interne a pris progressivement les allures d'une corvée administrative.

Quelles sont les causes d'un tel désintérêt ?

J'en vois personnellement deux essentielles :

- du côté du public, la prolongation de la scolarité qui se termine par des examens de plus en plus nombreux avec épreuves d'éducation physique obligatoires. Le brevet sportif ne présente plus aucun intérêt dans un curriculum vitae alors qu'il était exigé dans certaines professions !*
- du côté du ministère de la Jeunesse et des Sports, une évolution de la politique sportive après 1960 et les JO peu glorieux de Rome. On privilégie désormais la pratique du sport de compétition depuis la jeunesse (écoles de sports, classes « sport-études »...) jusqu'au sport d'élite (conseillers techniques régionaux et départementaux, haut niveau...).*

Le brevet sportif populaire a cessé d'être sportif parce qu'il ne mène pas à la compétition (malgré quelques tentatives de spécialisation) et il a cessé d'être populaire parce que son diplôme a perdu tout intérêt.